

EMPLOI

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 : UN INDEX SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Suite au décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique Territoriale, un nouveau modèle EXCEL RSU 2023 a été mis en place sur l'application Données sociales qui intègre l'index Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) sur l'égalité femme-homme.

Cet outil permet aux collectivités concernées de calculer leur index « égalité professionnelle » conformément au décret 2024-802.

Cet index correspond à une note sur 100 points en tenant compte d'indicateurs distincts :

- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires
- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent

- Ecart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)
- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Pour information, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, avec l'aide de l'observatoire Nouvelle Aquitaine, n'a participé qu'à la réalisation technique de l'index. La définition et les modalités de calculs du score sont imposées par la DGCL.

Pour les questions techniques liées à l'extraction, vous pouvez contacter le CDG 83 à l'adresse suivante : recueil.donneessociales@cdg83.fr.



PRÉVENTION

COLLOQUE DU CENTRE DE GESTION DU VAR : LES CLÉS POUR CHANGER, DURER ET GÉRER SON PARCOURS PROFESSIONNEL

Le 10 octobre prochain, à l'Espace des arts du Pradet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var organisera un colloque à destination de l'ensemble des collectivités et établissements publics du département, qui mettra en lumière les différents leviers pour mieux gérer, dans la durée, son parcours professionnel.

Au programme

Cette journée débutera par une conférence de Julie Reti, consultante en management des organisations et des équipes et coach professionnelle, suivie de 2 ateliers thématiques animés par les agents du Centre de Gestion : « De l'inaptitude au reclassement » et « La prévention de l'usure professionnelle. »

Le public pourra également assister durant l'après midi à un théâtre-forum (orchestré par l'agence "Graphito Prévention") en mettant en scène des situations en lien avec la thématique du reclassement.

Télécharger le programme complet de la journée en cliquant sur ce [lien](#)



ACTUALITÉ CONCOURS

16 et 18 septembre : épreuves d'admission de l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2ème classe.

Du 23 septembre au 8 octobre : épreuves d'admission du concours de technicien.

8 octobre : épreuves d'admission du concours de technicien principal de 2ème classe.

Du 7 au 31 octobre : épreuves d'admission de l'examen professionnel d'ingénieur.

16 octobre : épreuves d'admissibilité du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

UN NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE À LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des gardes champêtres instaure une « indemnité spéciale de fonction et d'engagement » au bénéfice des directeurs, chefs de service et agents de police municipale, ainsi que des gardes champêtres.

L'organe délibérant a la faculté d'instaurer cette indemnité après avis du Comité Social Territorial (CST). Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est, sauf exceptions, exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

La part fixe est versée mensuellement. Le taux afférent, arrêté par l'assemblée délibérante par délibération, sera le taux qui sera appliqué uniformément à tous les agents relevant du cadre d'emplois concerné.

Ainsi, il ne sera pas possible de fixer un taux à 30% dans la délibération pour un cadre d'emplois donné et appliquer un taux différent aux agents éligibles. En effet, par nature, une part fixe implique que soit calculé le montant mensuel sur la base du taux fixé par la délibération.

Quant à la part variable, elle peut être versée mensuellement dans la limite de 50% du plafond fixé par l'organe délibérant, et peut être complétée d'un versement annuel dans la limite du plafond. Dans le cas d'un versement mensuel de la part variable, et, lors de la première application de l'indemnité, il est possible de maintenir le régime indemnitaire antérieur si le nouveau montant indemnitaire mensuel perçu s'avère inférieur au précédent.

Cette disposition n'est pas applicable en cas de versement annuel de la part variable.

Un modèle de délibération est accessible sur le site du CDG 83, dans la rubrique du CST. Ces dispositions entrent en vigueur à compter du 29 juin 2024.

Les décrets actuels relatifs au régime indemnitaire de la filière police seront abrogés au 1er janvier 2025.

PRÉVENTION

3114 : UN NUMÉRO POUR PRÉVENIR DU RISQUE SUICIDAIRE

« Septembre Jaune » est un événement s'inscrivant dans la continuité de la Journée internationale de prévention du suicide qui s'est tenue le 10 septembre dernier. À cette occasion, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, dans le cadre de ses missions en matière de prévention des risques professionnels, s'associe à cet événement en relayant les actions du Ministère de la Santé et de la Prévention.

3114, numéro national de prévention du suicide

Ce numéro propose un soutien aux personnes qui pensent au suicide. Ce numéro, accessible sur toute la France, est ouvert 24h/24h, 7j/7.

Des infirmiers et psychologues, spécialistes de la prévention du suicide, sont à l'écoute dans un souci de confidentialité. L'appel est gratuit.

Le 3114 est destiné :

Aux personnes qui souffrent et qui pensent au suicide

Aux personnes qui s'inquiètent pour un proche

Aux personnes qui sont tristes parce qu'un proche s'est suicidé

Aux professionnels qui ont besoin d'un conseil

Télécharger le kit de communication du 3114 en cliquant sur ce [lien](#)



HANDICAP

PARTICIPEZ AU DUO DAY !

L'opération Duo Day constitue l'un des moments forts de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Toutes personnes en situation de handicap peuvent ainsi découvrir une entreprise (privée ou publique) durant une journée de stage.

Si votre collectivité souhaite participer à cet événement et accueillir un travailleur en situation de handicap, connectez-vous sur la plateforme du Duo Day et renseignez votre fiche employeur pour y déposer vos offres de stage.

www.duoday.fr

En 2 clics, vous contribuerez à accompagner une personne handicapée dans la concrétisation de son projet professionnel.

Les conseillers emplois du CDG 83 en charge du handicap sont disponibles pour vous guider dans cette démarche.

Contact : emploipublic@cdg83.fr

Quelques chiffres nationaux pour 2023

- ➔ 27 613 duos créés
- ➔ 45 849 candidats
- ➔ 46 128 offres déposées sur DuoDay.fr
- ➔ 13 550 employeurs participants



7^{ÈME} ÉDITION DU SALON DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITÉS DU VAR : LE CENTRE DE GESTION 83 AU RENDEZ-VOUS

Le 4 octobre prochain, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var, partenaire des collectivités et établissements publics du Var, sera présent pour cette 7^e édition du Salon des Communes et Intercommunalités du Var au complexe Henri Giran de Draguignan. Elus du CDG 83 et agents de l'établissement présenteront à cette occasion aux visiteurs l'ensemble de leurs missions, notamment celles qui ont connu un fort essor comme le service de médecine préventive.

Ces dernières années, sous l'impulsion de son Conseil d'administration présidé par Christian Simon, Maire de La Crau, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Var a fait le choix de se doter d'un établissement fort, regroupant de nombreuses compétences et ce, afin de répondre au mieux aux problématiques des collectivités et établissements publics du Var en lien avec le domaine des ressources humaines. Sur son stand, le CDG 83 présentera aux Maires, Présidents d'intercommunalités, élus et directeurs des services, la nature de ses missions – obligatoires et facultatives – et les secteurs que l'institution a choisi de développer pour coller efficacement aux attentes de ses partenaires.

Les prochaines séances du collège référent déontologue agent et laïcité

- ➔ Mardi 15 octobre 9h00
- ➔ Lundi 4 novembre 9h00
- ➔ Lundi 16 décembre 9h00

Pour tous renseignements, contacter : referent.deontologue.agent@cdg83.fr

